LA RÉVOCATION

DE

L'ÉDIT DE NANTES

ΕΊ

LE PROTESTANTISME AU XVIII° SIÈCLE EN BAS-POITOU

PAR

François BAUDRY Élève de l'École des Hautes-Études.

BIBLIOGRAPHIE INTRODUCTION

Les réformés ne sont plus, au milieu du xvne siècle, qu'une minorité en Bas-Poitou. Ils sont principalement localisés dans la partie sud-est du Bocage, et vivent tranquilles. Du côté catholique, le bas-clergé laisse à désirer, malgré les efforts des évêques de La Rochelle et de Luçon pour le moraliser.

PREMIÈRE PARTIE

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DES PROTESTANTS

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

L'intendant Marillac inaugure les mesures destinées à obtenir la conversion forcée des protestants. Il obtient

d'envoyer des dragons comme garnisaires; ceux-ci, arrivés au mois d'août 1681 en Bas-Poitou, commettent de nombreux excès. A la suite de l'émigration de protestants vers l'Angleterre, Marillac est rappelé. Des procédés moins violents sont employés par son successeur Basville, de concert avec Barrillon, évêque de Luçon.

Devant leur peu de succès, l'on en revient aux « dragonnades », qui obtiennent l'abjuration de presque tous les protestants de la province, sous la direction de l'intendant Foucault. Révocation de l'édit de Nantes. Persécutions dirigées contre les gentilshommes et paysans réfractaires à la conversion, notamment à Pouzauges et Moncoutant. La conversion de la province est achevée au début de 1686. Expulsion des ministres protestants, qui presque tous ont refusé d'abjurer. Missions religieuses. Mesures prises contre les derniers huguenots; « procès au cadavre » institués par la déclaration du 29 avril 1686. Triste état du Bas-Poitou en 1685 et 1686.

Les conversions ne sont généralement pas sincères; un réveil du protestantisme a lieu à la fin de 1686. Assemblées de Pouzauges, suivies de la pendaison de leur instigateur Bigot, à Fontenay, le 22 février 1687. Cette exécution ramène le calme. Active surveillance exercée sur les « nouveaux convertis ». Leurs enfants sont élevés dans des maisons religieuses; nombreuses arrestations. Le « nouveau converti » Amproux de la Massais, devenu commandant pour le Roi, dirige les mesures prises contre ses anciens coreligionnaires. Peu à peu le gouvernement royal revient à plus de douceur, les édits ne sont plus entièrement exécutés.

CHAPITRE II

LES ASSEMBLÉES DE 1698 ET LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV
Malgré les efforts des successeurs de Foucault,

Ribeyre, La Bourdonnaye et d'Ableiges, le protestantisme persiste sous des apparences de conversion. Les assemblées reprennent brusquement en novembre 1697 aux environs de la Châtaigneraie, à l'instigation de prédicants venus du Haut-Poitou. Le mouvement s'étend pendant l'hiver à presque toutes les anciennes paroisses protestantes; plusieurs milliers de huguenots s'assemblent en armes les 4 et 16 mars 1698 à la ferme de Bois-Pouvreau. La situation semble assez grave pour décider le Roi à l'envoi de troupes; l'arrestation de plusieurs chefs fait cesser les assemblées, mais les prédicants échappent. Procès devant le présidial et pendaison de J. Drillault à Poitiers, le 21 mai 1698.

Ces incidents amènent de nouveau une politique plus sévère : les curés sont chargés de renseigner l'intendant sur leurs paroissiens, mais le Roi modère le zèle des évêques et du gouverneur, le maréchal d'Estrées. Mesures prises pour l'enseignement des enfants de protestants : maisons de « nouvelles catholiques ». Le gouvernement royal refuse constamment les troupes demandées par les autorités locales. Le calme revient peu à peu, mais une bonne partie des nouveaux convertis reste éloignée du catholicisme ; les « mariages d'adouage ».

La modération relative du pouvoir central est en partie dictée par la crainte d'un soulèvement des protestants en cas de guerre; cette crainte ne se réalise pas. Passager retour à des mesures rigoureuses à la fin du règne de Louis XIV.

CHAPITRE III

ÉTABLISSEMENT GRADUEL DE LA TOLÉRANCE SOUS LES RÈGNES DE LOUIS XV ET LOUIS XVI

Le gouvernement du Régent se fait remarquer par sa tolérance; les protestants reprennent alors leurs assemblées, ce qui fait revenir aux mesures de rigueur. Vaines poursuites contre le prédicant Dauban; exécution de J. Martin à Benet, le 1^{er} juillet 1719. Les missions recommencent; l'abbé Gould, trésorier de la Sainte-Chapelle

de Thouars, y joue un rôle important.

Après la mort du duc d'Orléans, la déclaration du 14 mai 1724 renouvelle les édits les plus sévères, mais l'apparition de ministres venus de l'étranger rend une nouvelle force au protestantisme : le premier, J. Chapel, passe dans le pays en 1723. Les maisons de « nouvelles catholiques » se remplissent de nouveau, mais la déclaration, incomplètement exécutée, aboutit à un échec. Les protestants refusent de se marier à l'église; l' « Église du désert » s'organise à partir de 1740 et tient son premier synode le 31 mars 1744; le ministre Antoine Gounon, dit Pradon, est le principal auteur de cette renaissance.

Les autorités locales émues de ce réveil du protestantisme poussent à des mesures violentes. Des arrestations faites par la maréchaussée à Moncoutant amènent une grave rébellion, le 25 mars 1747. Dernier retour à la rigueur : J. Boursault est pendu à Poitiers, le 18 juillet 1750. Néanmoins l' « Église du désert » subsiste malgré tout.

Le calme définitif s'établit ensuite ; l'intendant Blossac laisse en paix les protestants. Sous Louis XVI, les affaires religieuses sont déférées, non plus aux secrétaires d'État, mais au procureur général, Joly de Fleury, qui s'oppose systématiquement aux poursuites. Dominique Dillon, le futur constituant, persécuteur des huguenots. L'Édit de tolérance de 1787 ne fait guère que légaliser une situation déjà existante.

DEUXIÈME PARTIE LES CONSÉQUENCES DE LA RÉVOCATION

CHAPITRE PREMIER

L'ÉMIGRATION

L'émigration commence à la fin de 1681, quand deviennent fréquentes les mesures prises contre les protestants; elle s'étend avec les dragonnades, et cesse avec elles pour reprendre plus fortement en 1685. Beaucoup de gentilshommes s'embarquent pour l'Angleterre, ou, à la suite des ministres, pour la Hollande, malgré une active surveillance. L'émigration a lieu du pays même, de Bretagne, de Normandie, par mer, et aussi par terre, en passant par Paris. La surveillance se relâche bientôt dans l'intérêt du commerce. Les édits ne sont pas strictement appliqués; parmi les fugitifs arrêtés, très peu sont envoyés aux galères.

Établissement des réfugiés en Angleterre, en Hollande et ailleurs. Bien accueillis à l'étranger, ils sont en général abandonnés de leurs parents restés en France. L'émigration reprend très activement après les événements de 1698, surtout parmi les paysans. En 1715 il existe une sorte d'organisation pour attirer des émigrants en Angleterre. L'émigration diminue ensuite, mais persiste jusque vers 1740; les retours au pays sont rares. — Parmi les émigrés, il y a beaucoup d'officiers, qui servirent contre la France, et un certain nombre de médecins.

Le chiffre des émigrés peut être évalué à 2.000 sur 14.000 protestants et sur plus de 200.000 habitants; plus de 1.100 sont nominativement connus. Certaines paroisses furent en partie dépeuplées.

CHAPITRE II

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA RÉVOCATION

La régie des biens. — Les biens des émigrés, en nombre de plus en plus considérable, sont séquestrés, mais non confisqués. De nombreuses difficultés sont d'abord faites aux héritiers pour la « mainlevée », mais, les promesses de restitution n'attirant pas de retours, les mainlevées sont accordées plus facilement à partir de 1700. Les biens des huguenots morts relaps sont aussi séquestrés. — La régie et son administration; utilisation pour le bien de la religion des fonds recueillis; malversations des employés.

Les fabriques. — Les tissages forment dans les campagnes du Bas-Poitou une industrie assez importante, aux mains surtout des protestants. Les ouvriers émigrent en grand nombre, ceux qui restent au pays sont inquiétés par les inspecteurs du commerce. Mais la décadence des fabriques est surtout causée par la misère et par des raisons économiques plutôt que religieuses. Elles se relèvent à la fin du xviiie siècle, pour être définitivement ruinées par la Révolution.

CONCLUSION

Les nombreuses violences qui ont marqué la lutte du pouvoir royal contre le Protestantisme sont plutôt le fait des autorités locales que du pouvoir royal.

Le but de la Révocation a été en grande partie atteint puisque le nombre des Réformés a sensiblement diminué, mais le Protestantisme s'est cependant assez bien maintenu pendant un siècle de persécution, et c'est la Révolution qui consomma sa ruine, alors qu'on était revenu à la tolérance. Dans une population plus que doublée, le nombre des protestants est tombé de 14.000 à moins de 4.500.

ESSAI D'UN CATALOGUE DES ÉMIGRÉS PROTESTANTS DU BAS-POITOU DEPUIS 1681

PIÈCES JUSTIFICATIVES

i til 1916 billio ste skalleligg hav ellane, et säld Signification